

Campagne Master 1 PTO 2024

Consignes à respecter et justificatifs à fournir

Attention, les candidatures ne respectant pas ces consignes (ou sans justificatifs) seront considérées comme non recevables. Seuls les candidat.es ayant une expérience professionnelle (avec justificatifs à l'appui) de 2 mois minimum seront étudiés. Le stage n'est pas compris comme une expérience professionnelle. Par ailleurs, pour candidater le stage n'est pas obligatoire.

Consignes à respecter pour les différents éléments du dossier de candidature listés ci-après

- **Le Curriculum vitae** doit détailler les expériences professionnelles, de mobilité internationale, les compétences linguistiques, etc.
- **Une lettre de motivation** qui doit présenter les motivations à suivre le parcours de master PTO. Dans cette perspective, il conviendra de réaliser une analyse du parcours antérieur considérant les expériences professionnelles, personnelles et de formation (par exemple stage, expériences salariées, service civique, mobilité internationale, engagement associatif, etc...) ayant conduit le/la candidate à ce choix de formation et aux développements de certaines compétences. Il s'agira non pas d'énumérer des expériences, mais d'en préciser la nature et les qualités, de les analyser et de les articuler par rapport au projet de formation. Dans cette lettre de motivation il faudra faire apparaître vos intérêts par rapport aux cours proposés dans le parcours de Master PTO, votre projet professionnel à l'issue de la formation et vos éventuels projets de stage pendant le Master. Ce texte sera évalué aussi sur la forme (plan, style, orthographe (max 2 pages, interligne 1.5, Times New Roman, Taille 12).

Justificatifs complémentaires

Merci de compiler dans un même fichier pdf et de téléverser (voir le bouton « parcourir » en dessous de l'emplacement de ce document) :

- Les attestation(s) de contrat de travail ou attestations employeur ou bulletins de salaire et/ou de service civique
- Si vous avez effectué un stage merci de téléverser la ou les attestation(s) de stages effectués (elles doivent mentionner le nombre d'heures de stage effectuées)